

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. HUREAU Thierry, M. JOLY Steve, M. LEGER Pierre, Mme MOUNIER Marie, M. Jean REMOND,

Absents excusés : Mme. JOLY Hélène, (pouvoir à M. Steve JOLY), M. Thierry GUILLAUME (pouvoir à M. Pierre LEGER), Mme Joëlle LEMOUZY. M. PERIN Guillaume, M. Christophe TRILLAUD

Absents : M. PATENOTRE Romane,

M. Pierre LEGER a été nommé secrétaire.

Assistaient aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 14 Novembre 2019

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Décision modificative n°2 du budget primitif 2019

Monsieur le Maire expose :

Lors de l'élaboration du budget 2019, Nous avons omis de prévoir l'amortissement des sommes figurant au 2041582 – Dépenses auprès du SDEG. Pour ce faire Il faut imputer des sommes comme suit :

↳ Dépenses de fonctionnement :	
Article 6811-042	+ 1 043,08 Euros
023	+ 1 858,82 Euros
↳ Recettes de fonctionnement	
Article 6419	+ 2 900,00 Euros
↳ Dépenses investissement	
article 2111	+ 2 900,00 Euros
↳ Recettes investissement	
article 208041582-040	+ 1 043,08 Euros
021	+ 1 858,82 Euros

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** vote la décision modificative.

Objet : Vente par dation des terrains « Les Montadans »

Monsieur le Maire expose :

Lors de la réunion du Conseil municipal du 14 Novembre 2019, il a été fixé une fourchette de prix de la vente des terrains « Les Montadans » entre 76 000 et 88 000.

Après discussion avec les aménageurs, et d'un commun accord, Monsieur le Maire propose une vente par dation des terrains « Les Montadans » - Section A - parcelle n°623 : 6 210 m² - parcelle n°624 : 1 700 m² - parcelle n°1416 : 3 446 m² - parcelle n°587 : 1 066 m² - parcelle n°585 : 1 980 m², pour une superficie totale de 14 402 m², en échange d'une maison de type F4 (3 chambres).

Cette vente par dation se fera à l'issue de la délivrance du Permis de Construire groupé (17 maisons).

Le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** accepte la vente par dation.

Objet : Prolongement de la voie Communale n°218 - Délibération

Monsieur le Maire expose :

Il convient de prolonger la voie communale n°218 en transformant la parcelle n°588 – Section A pour une longueur de 182 m, pour permettre l'accès au City Stade, en toute sécurité, pour les enfants de l'Ecole de Vouzan.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents** :

- demande le prolongement de la voie communale, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, pour une longueur de 182 m ;
- demande la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales ;
- autorise Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Questions diverses :

- Vidéo surveillance du City Stade
- Les Infirmières sont installées
- Chemins, voies communales, fossés sur la Commune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire
Thierry HUREAU

